



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 mars 2017  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Douzième session

New York, 1<sup>er</sup>-5 mai 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Suivi, évaluation et rapports

### **Suivi, évaluation et établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Depuis sa création, le Forum des Nations Unies sur les forêts a invité ses membres à soumettre des rapports nationaux volontaires sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la gestion forestière durable. Le présent rapport contient une proposition relative aux nouveaux cycle et cadre d'établissement de rapports nationaux concernant le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires, ainsi que des informations actualisées sur les activités en cours visant à élaborer un ensemble d'indicateurs forestiers mondiaux et des mesures éventuelles pour simplifier et harmoniser le processus d'établissement de rapports, réduire la charge que constitue l'établissement des rapports et synchroniser la collecte de données avec les membres concernés du Partenariat de collaboration sur les forêts, mais aussi les mécanismes de définition de critères et d'indicateurs et les autres mécanismes existants de collecte de données sur les forêts.

\* E/CN.18/2017/1.



## I. Introduction

1. Depuis sa création, le Forum des Nations Unies sur les forêts invite ses membres à soumettre leurs rapports nationaux volontaires sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une gestion forestière durable. De 2002 à 2005, l'accent a été mis sur le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des propositions de mesures présentées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts. À la suite de l'adoption de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (rebaptisé ensuite instrument des Nations Unies sur les forêts) en 2007, l'attention s'est portée sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument et dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

2. En 2015, dans sa résolution 2015/33 relative à l'arrangement international sur les forêts après 2015, le Conseil économique et social a énoncé des mesures concernant les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports et a notamment demandé au secrétariat du Forum de proposer de nouveaux cycle et cadre d'établissement des rapports nationaux volontaires, en vue de les soumettre au Forum pour examen à sa douzième session. Le Forum a demandé d'élaborer le cycle et le cadre d'établissement en consultation avec ses propres membres, avec le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses membres, mais aussi avec les mécanismes de définition de critères et d'indicateurs.

3. À sa session extraordinaire, le 20 janvier 2017, le Forum a adopté le plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030) et un programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020. Par conséquent, les prochaines sessions du Forum porteront essentiellement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires.

4. Le plan stratégique est fondé sur les perspectives énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et contient une feuille de route destinée à orienter les contributions des forêts à la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres instruments, mécanismes, engagements et objectifs concernant les forêts. Il comporte six objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et 26 cibles s'y rapportant, à atteindre d'ici à 2030. Les objectifs et les cibles sous-tendent, entre autres, les objectifs de développement durable et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, à la réalisation desquels elles concourent.

5. Conformément au paragraphe 69 du plan stratégique, et pour réduire la charge de travail que représente l'établissement de rapports, le Forum déterminera un cycle et cadre d'établissement des rapports nationaux volontaires, en prenant en considération le cycle du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le cycle d'examen des objectifs de développement durable au niveau mondial du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. En outre, les États Membres pourront déterminer, à titre volontaire, le montant de la contribution qu'ils ont l'intention de verser pour atteindre les objectifs et cibles, et informer le Forum des progrès qu'ils auront accomplis à cet égard, à intervalles réguliers, qui seront fixés par le Forum.

## II. Établissement de rapports nationaux à l'intention du Forum

6. Depuis 2009, l'établissement des rapports nationaux à l'intention du Forum a permis de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et dans la réalisation des objectifs d'ensemble. Entre 2009 et 2015, 180 rapports de pays (émanant de 100 pays) ont été soumis au cours des quatre cycles d'établissement des rapports. On a également observé une augmentation régulière du nombre de rapports reçus lors de chaque cycle. En effet, 81 rapports ont été soumis en 2015, contre 21 en 2009<sup>1</sup>.

7. Ces rapports ont servi de base aux rapports du Secrétaire général, qui étaient essentiellement d'ordre qualitatif et pragmatique et portaient sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et des objectifs d'ensemble y relatifs. Les informations fournies ont été complétées par des données quantitatives issues du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales et de l'Organisation internationale des bois tropicaux, ainsi que par d'autres informations pertinentes provenant de bases de données internationales.

8. À sa neuvième session, le Forum a demandé que soit établi un cadre standard concernant l'établissement de rapports nationaux volontaires. Par conséquent, le secrétariat a élaboré un modèle de rapport simplifié, qui a été utilisé lors du cycle d'établissement de rapports à l'intention du Forum, à sa dixième session.

9. Ce nouveau cadre a été mis au point en consultation avec les membres du Groupe de travail sur la rationalisation des rapports relatifs aux forêts, créé dans le cadre du Partenariat de collaboration. En outre, le secrétariat du Forum et la FAO ont mené des consultations approfondies avec des représentants de gouvernements et des experts internationaux dans le cadre de cinq ateliers régionaux de renforcement des capacités.

10. Le cadre a par la suite été révisé lors de la préparation de la onzième session du Forum, conformément à la résolution 10/1, par laquelle le secrétariat a été prié de le réviser et simplifier davantage. Le nouveau cadre comportait deux parties : la première portait sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, y compris la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, alors que la seconde traitait de la contribution des forêts et de la gestion forestière durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

## III. Cycle et cadre d'établissement de rapports nationaux concernant la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires

11. Conformément au plan stratégique, le Forum évaluera les progrès réalisés dans la mise en œuvre dudit plan dans le cadre de ses examens à mi-parcours et final de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, qui auront lieu

---

<sup>1</sup> Consultables à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/documents/national-reports/unff11/index.html](http://www.un.org/esa/forests/documents/national-reports/unff11/index.html).

respectivement en 2024 et 2030. L'évaluation reposera sur des indicateurs arrêtés au niveau international et liés aux objectifs et aux cibles d'ensemble relatifs aux forêts, notamment sur ceux relatifs aux objectifs de développement durable.

12. Par ailleurs, pour mener son évaluation, le Forum prendra en compte les rapports nationaux facultatifs relatifs à la mise en œuvre du plan stratégique, l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires, les résultats les plus récents du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, ainsi que les contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, des organisations qui en sont membres et d'autres partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment les organisations régionales et sous-régionales et les parties concernées.

13. Le cadre proposé pour l'établissement de rapports (voir annexe I) tient compte des suggestions et des observations formulées au cours d'une réunion d'experts consacrée à l'établissement de rapports à l'intention du Forum, qui s'est tenue à Brasilia du 7 au 10 février 2017. Il s'appuie également sur les contributions des membres, des organisations membres du Partenariat de collaboration et des grands groupes concernant le projet de proposition distribué par courrier électronique le 17 février.

14. Le cadre proposé s'articule autour des six objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et des 26 cibles qui y sont associées. Les six objectifs sont accompagnés de questions types qui offrent aux membres la possibilité de rendre compte des progrès qu'ils ont accomplis dans la réalisation de leurs objectifs.

15. L'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 1 à 3 sera, dans une large mesure, complétée par des données quantitatives issues de sources et bases de données mondiales et régionales, notamment du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, des organisations membres du Partenariat de collaboration, des mécanismes de définition de critères et d'indicateurs et du Programme 2030. Les sections relatives aux objectifs 4 à 6 contiennent des questions supplémentaires fondées sur le modèle utilisé pour l'établissement de rapports à l'intention du Forum, à sa onzième session.

16. Ces données qualitatives, complétées par des données quantitatives émanant d'autres sources, donneront aux pays une certaine souplesse quant à l'établissement de rapports sur les mesures qu'ils ont prises pour atteindre les objectifs et cibles, tout en permettant de se faire une idée claire des progrès accomplis à l'échelle mondiale.

17. Lors de l'élaboration du cadre proposé, une attention particulière a été accordée à la nécessité de réduire la charge que constitue l'établissement de rapports ainsi qu'aux disparités qui existent entre les différents pays, rendant ainsi les objectifs et cibles plus ou moins pertinents en fonction de la situation de ces derniers.

#### **IV. Cycle d'établissement de rapports nationaux volontaires**

18. De 2009 à 2015, le Forum a examiné, à chaque session, soit tous les deux ans, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et de ses objectifs d'ensemble. Par conséquent, l'établissement de rapports se faisait également tous les deux ans. Toutefois, conformément à la

résolution 2015/33 du Conseil économique et social, la fréquence des sessions du Forum a été modifiée : entre 2017 et 2030, le Forum se réunira une fois par an.

19. Les sessions du Forum se déroulant lors des années impaires, à partir de la présente session, seront consacrées à des débats sur la mise en œuvre et les conseils techniques et comporteront une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions et décisions du Forum, de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique.

20. Conformément au plan stratégique, le nouveau cycle pour l'établissement de rapports nationaux volontaires prendra en considération le cycle du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et le cycle d'examen des objectifs de développement durable, mené sous les auspices du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

21. La FAO procède à l'évaluation des ressources forestières mondiales tous les cinq ans, de façon à évaluer avec cohérence l'évolution des forêts au fil du temps et ce, à l'échelle mondiale. Les évaluations sont fondées sur deux sources principales de données : les rapports de pays établis par des correspondants nationaux et la télédétection, réalisée par la FAO, en collaboration avec les centres nationaux de liaison et les partenaires régionaux. Le champ d'application des évaluations a évolué depuis la première diffusion de l'évaluation, en 1948. Des débats sur l'objet de l'évaluation de 2020 sont en cours.

22. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable facilite l'examen en profondeur, à la fin d'un cycle quadriennal, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, sachant que les moyens de mise en œuvre, notamment ceux relatifs à l'objectif 17, sont examinés tous les ans (voir résolution 70/299 de l'Assemblée générale). Les réunions du Forum sont appuyées par les rapports d'étape relatifs aux objectifs et par un rapport mondial sur le développement durable, établi tous les quatre ans.

23. Au cours de la réunion d'experts susmentionnée concernant l'établissement des rapports à l'intention du Forum, les participants ont proposé plusieurs possibilités concernant les cycles d'établissement, notamment celle de porter le cycle de deux à cinq ans. Ils ont également suggéré que le cycle soit plus souple et adapté en fonction de l'évolution de la situation. Il a été généralement convenu que l'établissement de rapports ne pourrait pas se faire sur une base annuelle.

24. En conséquence, le Forum souhaitera peut-être envisager de lancer la présentation de rapports nationaux volontaires en 2019. La deuxième série de rapports pourrait être présentée en 2021, de manière à tirer parti des données de l'évaluation des ressources forestières, qui seront publiées en 2020, et de contribuer à la session technique du Forum, qui se tiendra en 2021. Par la suite, le cycle biennal d'établissement de rapports volontaires pourrait encore être ajusté, si nécessaire.

25. Cette solution permettrait aux membres de familiariser les acteurs nationaux concernés avec le plan stratégique et ses objectifs et cibles d'ensemble et aux pays de disposer de temps pour lancer des activités et prendre des mesures à l'appui de la réalisation des objectifs et cibles et pour en rendre compte. D'ici à 2019, les travaux relatifs aux indicateurs mondiaux devraient également être achevés, dotant ainsi le premier cycle d'établissement des rapports d'un cadre de suivi plus solide.

## V. Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts

26. En mars 2016, sur la base des recommandations du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, la Commission de statistique, est convenue, à sa quarante-septième session, d'un cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles qui leur sont associées, composé de 230 indicateurs. Ces derniers sont destinés à suivre et examiner les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des objectifs. Le cadre contient plusieurs indicateurs qui se rapportent spécifiquement aux forêts (pour les cibles 2.3, 6.6, 15.1, 15.2 et 15.b).

27. Les travaux du Groupe et les débats ultérieurs sur les indicateurs relatifs aux forêts, y compris les travaux relatifs à un ensemble fondamental d'indicateurs forestiers mondiaux, ont été appuyés par un mécanisme interinstitutions non officiel. Celui-ci est coordonné par la FAO et associe le secrétariat du Forum, d'autres membres du Partenariat de collaboration et les mécanismes de définition de critères et d'indicateurs. Des travaux sont en cours pour appuyer l'élaboration d'indicateurs concernant la cible 15.2, qui porte sur la mise en œuvre de la gestion forestière durable, ainsi que d'autres indicateurs relatifs aux forêts.

28. En novembre 2016, une initiative institutionnelle sur les indicateurs forestiers mondiaux, à l'appui du Forum, a été organisée par le Partenariat de collaboration en vue de soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et du plan stratégique. Les participants ont examiné un ensemble fondamental d'indicateurs forestiers mondiaux qui portait à la fois sur la gestion forestière durable et sur les progrès dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts, ainsi que des indicateurs potentiels pour ce qui constituait jusque-là des projets de cibles relatives au plan stratégique. Cet ensemble d'indicateurs mondiaux pourrait jouer un rôle déterminant pour ce qui est de simplifier l'établissement des rapports sur les forêts et de réduire la charge de travail.

29. Vingt indicateurs ont été classés « vert » (le concept et la disponibilité des données sont largement satisfaisants) ou « jaune » (il est nécessaire de poursuivre les travaux sur les concepts, les définitions ou la méthodologie). Certains indicateurs correspondent directement aux objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts et pourraient compléter les informations contenues dans les rapports nationaux. Il a été généralement convenu que l'ensemble d'indicateurs mondiaux devrait être aligné sur les objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts. L'initiative a permis d'aboutir à des résultats clefs, parmi lesquels la création d'une équipe spéciale sur l'ensemble d'indicateurs mondiaux, dans le cadre du Partenariat de collaboration, qui sera chargée de poursuivre ses travaux sur les indicateurs classés « jaune ».

30. En février 2017, les participants à la réunion d'experts organisée à Brasilia ont organisé un échange de vues initial sur une liste préliminaire d'indicateurs potentiels concernant les objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts. Cette liste préliminaire (voir annexe II) permettra d'obtenir des données qui pourraient être utilisées pour compléter les informations fournies dans les rapports nationaux. Il a été noté que les indicateurs devraient être fondés sur les données disponibles, liés aux objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts et, dans la mesure du possible, simplifiés.

31. Le processus d'élaboration d'un ensemble fondamental d'indicateurs forestiers mondiaux se poursuit, toutefois, les concepts, définitions et méthodologies relatifs à plusieurs indicateurs doivent être approfondis. Le secrétariat du Forum participe activement à mener des activités visant à finaliser les indicateurs. À cet égard, la première réunion de l'équipe spéciale se tiendra en mars 2017 à Rome. Les travaux relatifs aux indicateurs devraient être terminés d'ici à 2019.

## **VI. Nouvelles mesures visant à mieux synchroniser la collecte de données et à réduire la charge que constitue l'établissement de rapports**

32. La coopération et les efforts visant à synchroniser l'établissement de rapports sur les forêts se poursuivent, de nombreux organismes mettant leur données à disposition, de sorte que les pays n'aient pas besoin de communiquer les mêmes chiffres plusieurs fois. Néanmoins, il existe d'autres manières de réduire encore la charge que constitue l'établissement de rapports, en synchronisant davantage les rapports de manière à éviter les chevauchements, lorsque les rapports sont transmis à différents organismes ou mécanismes, et à faciliter le stockage et la recherche d'informations.

33. Le secrétariat du Forum continue de s'employer à améliorer la synchronisation, à réduire les chevauchements dans la collecte de données et à réduire la charge de travail que constitue l'établissement de rapports. Le cadre proposé pour l'établissement de rapports remédie aux problèmes de chevauchements et recueille les informations qui n'ont pas encore été fournies aux organisations membres du Partenariat de collaboration ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales.

34. La collaboration avec les organisations membres du Partenariat de collaboration, les mécanismes de définition de critères et d'indicateurs et les entités chargées de recueillir des données sur les forêts restera un domaine de travail essentiel. Chaque année, le questionnaire commun sur le secteur forestier et celui sur les ressources forestières donnent de bons exemples de collecte commune de données. Le secrétariat du Forum travaille en étroite collaboration avec tous les partenaires concernés pour simplifier l'établissement de rapports nationaux sur les forêts et notamment avec la FAO pour améliorer la plateforme de présentation des données nationales et rendre ladite présentation plus souple.

35. À cet égard, la nouvelle équipe spéciale sur l'ensemble fondamental d'indicateurs servira de cadre aux travaux visant à réduire la charge de travail et à rendre les données recueillies plus cohérentes, comparables et compatibles, en simplifiant les demandes d'établissement de rapports, en synchronisant les cycles et en harmonisant les termes, les définitions et les méthodes de collecte de données.

## Annexe I

### **Projet de directives et de modèle pour l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires**

1. Le modèle s'articule autour des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), ainsi que de leurs cibles, et s'appuie sur le modèle précédemment utilisé pour la présentation de rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session. Les questions appellent en grande partie des réponses descriptives, compte tenu de la nature qualitative de la plupart des cibles.

2. Les membres sont priés de présenter uniquement des informations qui à l'heure actuelle ne sont pas fournies aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales. Dans la mesure du possible, les informations présentées seront complétées notamment par des données quantitatives, issues des sources de données internationales ci-après :

a) L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les évaluations des ressources forestières et les questionnaires collaboratifs sur les ressources forestières, Forest Europe, la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Processus de Montréal et l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale;

b) Le questionnaire commun sur le secteur forestier (FAO, Organisation internationale des bois tropicaux, Commission économique pour l'Europe, Eurostat);

c) Le rapport sur la situation des forêts du monde, publié par la FAO;

d) La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales;

e) Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

f) L'Organisation de coopération et de développement économiques;

g) D'autres sources de données, y compris le Forest Stewardship Council et le Programme de reconnaissance des certifications forestières.

3. Les membres sont priés :

a) D'envoyer leurs rapports nationaux sous forme électronique (au format Microsoft Word) en anglais, en français ou en espagnol à l'adresse [unff@un.org](mailto:unff@un.org) d'ici le [date à déterminer], en gardant à l'esprit qu'en présentant au plus tôt leur rapport, ils faciliteront grandement la tâche du secrétariat, qui doit élaborer le rapport analytique de synthèse soumis par le Secrétaire général au Forum en vue de sa [X<sup>e</sup>] session.

b) De soumettre, dans un fichier électronique distinct, une version numérisée de la lettre officielle signée du ministère compétent transmettant leur rapport, ou une note verbale émanant de leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York;

c) De soumettre tous les graphiques inclus dans le rapport national dans des fichiers électroniques distincts;

d) D'accompagner leurs réponses de brèves descriptions (250 mots au maximum), afin de présenter le contexte général;

e) Compte tenu de la nature transversale des questions relatives aux forêts et à leur gestion durable, de consulter des experts des ministères nationaux compétents (environnement, développement économique, finances et agriculture par exemple), pour remplir le formulaire, et de consulter les points focaux nationaux pour les évaluations des ressources forestières, les Conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les mécanismes relatifs aux critères et aux indicateurs, ainsi que les parties prenantes, le cas échéant.

4. L'année 2015 est l'année de référence.

5. Dans la mesure du possible, tous les termes utilisés dans le présent document respectent les définitions qui en sont données par la FAO et dans l'évaluation des ressources forestières.

6. Veuillez indiquer la source de tous les renseignements fournis et, dans la mesure du possible, renvoyer à une page Web ou donner un lien hypertexte.

## Informations générales

### Point focal national

Nom :	
Titre :	
Adresse :	
Organisation :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	

**Personne à contacter au sujet du rapport national, s'il ne s'agit pas du point focal national**

Nom :	
Titre :	
Adresse :	
Organisation :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	

**Objectif mondial 1 et cibles associées<sup>2</sup>**

**Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques**

*Cibles*

- 1.1 Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale<sup>3</sup>
- 1.2 Stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète
- 1.3 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 1.4 Accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale

**Questions**

1. Depuis 2015<sup>4</sup>, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation des cibles 1.1 à 1.4 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure,*

<sup>2</sup> L'objectif 1 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 6.6, 12.2, 13.1, 13.3, 14.2, 15.1 à 15.4 et 15.8 des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 5, 7, 9, 11, 14 et 15, et sont appuyés par les mesures 6.o, 7.d et 7.e proposées dans l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

<sup>3</sup> Estimations fondées sur le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de 2015.

<sup>4</sup> Ou plus tôt, s'il s'agit de mesures importantes. Il en va de même pour les autres questions.

*veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

- A.  **Mesures législatives et mesures de politique générale**

- B.  **Mesures institutionnelles**

- C.  **Mesures financières**

- D.  **Mesures dans les domaines techniques et scientifiques**

2. Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 1 ?

3. Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

4. Quels sont les principaux obstacles à la concrétisation de l'objectif 1 dans votre pays ?

5. Avez-vous des exemples de réussite relatifs à l'objectif 1 ? Si oui, veuillez préciser brièvement.

6. Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 1, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

7. Autres observations concernant l'objectif 1 :

## **Objectif mondial 2 et cibles associées<sup>5</sup>**

### **Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts**

#### *Cibles*

- 2.1 Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts
- 2.2 Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés
- 2.3 Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales
- 2.4 Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers, contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres
- 2.5 Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux

---

<sup>5</sup> L'objectif 2 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.1, 1.4, 2.4, 4.4, 5.a, 6.6, 8.3, 9.3, 12.2, 12.5, 15.6 et 15.c des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 4, 14 et 18, et sont appuyés par les mesures 6.d à 6.f, 6.h, 6.j, 6.p, 6.q, 6.t à 6.v, 6.y et 7.k proposées dans l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents

### Questions

1. Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation des cibles 2.1 à 2.5 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

A.  **Mesures législatives et mesures de politique générale**

B.  **Mesures institutionnelles**

C.  **Mesures financières**

D.  **Mesures dans les domaines techniques et scientifiques**

2. Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 2 ?

3. Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

4. Quels sont les principaux obstacles à la concrétisation de l'objectif 2 dans votre pays ?

5. Avez-vous des exemples de réussite relatifs à l'objectif 2 ? Si oui, veuillez préciser brièvement.

6. Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 2, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

7. Autres observations concernant l'objectif 2 :

## Objectif mondial 3 et cibles associées<sup>6</sup>

**Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable, et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts gérées de façon durable**

### *Cibles*

- 3.1 Accroître sensiblement la superficie, à l'échelle mondiale, des forêts désignées comme zones protégées ou conservées au titre d'autres mesures de conservation effectives par zone
- 3.2 Augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme
- 3.3 Augmenter considérablement la proportion des produits forestiers provenant de forêts gérées de façon durable

### **Questions**

1. Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation des cibles 3.1 à 3.3 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

A.  **Mesures législatives et mesures de politique générale**

B.  **Mesures institutionnelles**

C.  **Mesures financières**

<sup>6</sup> L'objectif 3 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 7.2, 12.2, 12.6, 12.7, 14.2, 14.5, 15.2 et 15.4 des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 7, 11, 12 et 16, et sont appuyés par les mesures 6.p, 6.q, 6.x, 7.f et 7.g proposées dans l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

**D.  Mesures dans les domaines techniques et scientifiques**

2. Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 3 ?

3. Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

4. Quels sont les principaux obstacles à la concrétisation de l'objectif 3 dans votre pays ?

5. Avez-vous des exemples de réussite relatifs à l'objectif 3 ? Si oui, veuillez préciser brièvement.

6. Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 3, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

7. Autres observations concernant l'objectif 3 :

## Objectif mondial 4 et cibles associées<sup>7</sup>

**Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques et technologiques**

### *Cibles*

- 4.1 Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement
- 4.2 Augmenter considérablement le financement des forêts, de toutes provenances et à tous les niveaux, notamment les financements publics (nationaux, bilatéraux, multilatéraux et triangulaires), privés et philanthropiques
- 4.3 Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier
- 4.4 Augmenter sensiblement le nombre de pays qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies de financement des forêts et qui ont accès aux financements de toutes provenances
- 4.5 Améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires

### **Questions**

1. Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation des cibles 4.1 à 4.5 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

A.  **Mesures législatives et mesures de politique générale**

<sup>7</sup> L'objectif 4 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 12.a, 15.7, 15.a, 15.b, 17.1 à 17.3, 17.6, 17.7 et 17.16 à 17.19 des objectifs de développement durable, ainsi que de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 19, et sont appuyés par les mesures 6.h, 6.i, 6.m, 6.r, 6.s, 7.a à 7.c, 7.l et 7.m à 7.q proposées dans l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

**B.  Mesures institutionnelles**

**C.  Mesures financières**

**D.  Mesures dans les domaines techniques et scientifiques**

2. Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 4 ?

3. Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

4. Quels sont les principaux obstacles à la concrétisation de l'objectif 4 dans votre pays ?

5. Avez-vous des exemples de réussite relatifs à l'objectif 4 ? Si oui, veuillez préciser brièvement.

6. Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 4, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

7. Autres observations concernant l'objectif 4 :

### Questions supplémentaires

1. **Depuis 2015, votre gouvernement a-t-il été en mesure de mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ?**

Oui       Non

Si oui, veuillez préciser les sources :

- Financement public national
- Financement privé national
- Financement public international, y compris l'aide publique au développement
- Financement privé international
- Financement mixte

Veuillez décrire les principales difficultés rencontrées dans la mobilisation de fonds :

2. **Est-ce que votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) prend part à la coopération internationale aux fins de la promotion de la gestion durable des forêts ?**

Oui       Non

Si oui, veuillez préciser l'entité ou les entités avec lesquelles votre pays coopère :

- Gouvernements
- Organisations ou mécanismes intergouvernementaux
- Entités du secteur privé ou philanthropiques
- Organisations non gouvernementales
- Autre

Types de coopération :

- Nord-Sud
- Nord-Nord
- Sud-Sud
- Technique
- Financière
- Autre

Domaines de coopération :

- Forêts et changements climatiques
- Biodiversité forestière
- Valorisation des services rendus par les écosystèmes forestiers
- Questions socioéconomiques, notamment les moyens de subsistance
- Dégradation des forêts et réhabilitation du paysage forestier
- Sujets scientifiques
- Surveillance des forêts et collecte de données
- Transfert de technologies et renforcement des capacités
- Production de bois d'œuvre ou de produits forestiers non ligneux
- Autre (veuillez préciser) :

Veuillez fournir jusqu'à trois exemples de coopération internationale et, si possible, un ou plusieurs liens hypertexte renvoyant à des documents pertinents :

**3. Depuis 2015, votre gouvernement a-t-il élaboré ou appliqué des stratégies de financement pour parvenir à une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?**

- Oui  Non

Si oui, quel est le délai d'exécution prévu pour ces stratégies ?

- 2 à 5 ans
- 5 à 10 ans
- 10 à 20 ans
- Autre (veuillez préciser) :

## Objectif mondial 5 et cibles associées<sup>8</sup>

**Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à l'aide de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### *Cibles*

- 5.1 Augmenter sensiblement le nombre de pays ayant intégré les forêts dans leurs plans nationaux de développement durable ou leurs stratégies de réduction de la pauvreté
- 5.2 Améliorer la gouvernance et la police des forêts, notamment en renforçant considérablement les autorités forestières nationales et infranationales, et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé dans le monde entier
- 5.3 Faire en sorte que les politiques et programmes nationaux et infranationaux relatifs aux forêts soient cohérents, coordonnés et complémentaires d'un ministère, d'un département ou d'une autorité à une autre, qu'ils soient conformes aux lois des pays et qu'ils fassent participer les parties prenantes, les communautés locales et les peuples autochtones concernés, compte étant pleinement tenu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 5.4 Intégrer pleinement les questions relatives aux forêts et au secteur forestier dans les mécanismes de prise de décisions concernant l'aménagement du territoire et le développement

### **Questions**

1. Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation des cibles 5.1 à 5.4 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

- A.  **Mesures législatives et mesures de politique générale**

<sup>8</sup> L'objectif 5 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.4, 2.4, 5.a, 15.c, 15.9, 16.3, 16.5 à 16.7, 16.10 et 17.14 des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 2 et 3, et sont appuyés par les mesures 6.a, 6.c, 6.k, 6.l, 6.n, 6.w, 7.c et 7.h à 7.j proposées dans l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

**B.  Mesures institutionnelles**

**C.  Mesures financières**

**D.  Mesures dans les domaines techniques et scientifiques**

2. Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 5 ?

3. Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

4. Quels sont les principaux obstacles à la concrétisation de l'objectif 5 dans votre pays ?

5. Avez-vous des exemples de réussite relatifs à l'objectif 5 ? Si oui, veuillez préciser brièvement.

6. Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 5, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

7. Autres observations concernant l'objectif 5 :

### Questions supplémentaires

1. **Dans votre pays, les forêts ont-elles été intégrées dans les plans nationaux de développement durable ou dans les stratégies de réduction de la pauvreté ?**

Oui  Non

Si oui, veuillez préciser :

Plans nationaux de développement durable

Stratégies de réduction de la pauvreté

2. **Depuis 2015, quelles mesures votre gouvernement a-t-il prises pour prévenir et réduire le trafic international de produits forestiers, d'espèces sauvages et d'autres ressources biologiques ?**

Adoption de nouvelles lois

Amélioration de l'application de la législation en vigueur

Contrôles des exportations

Contrôles des importations

Conclusion d'accords bilatéraux entre les pays d'exportation et d'importation

Aucune

Autre, comme la mise en place de politiques de passation des marchés publics et de partenariats public-privé. Veuillez préciser ci-après :

3. **Quels types de mécanismes sont en place pour assurer une coordination intersectorielle entre les organismes publics ?**

4. **Quels types de mécanismes sont en place pour associer les parties prenantes à la formulation, à la planification et à l'application de politiques relatives aux forêts et à leur gestion durable ?**

5. **Quels types de mécanismes sont en place pour associer le secteur forestier à la coordination intersectorielle entre les organismes publics chargés de l'aménagement du territoire et du développement ?**

### **Objectif mondial 6 et cibles associées<sup>9</sup>**

**Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment à l'échelle du système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées**

#### *Cibles*

- 6.1 Faire en sorte que les programmes relatifs aux forêts élaborés à l'échelle du système des Nations Unies soient cohérents et complémentaires et tiennent compte des objectifs et cibles relatifs à ce domaine arrêtés au plan mondial, selon qu'il convient [non applicable dans le cas des rapports nationaux]
- 6.2 Faire en sorte que les programmes relatifs aux forêts de l'ensemble des organismes membres du Partenariat de collaboration sur les forêts soient cohérents et complémentaires et qu'ils englobent à eux tous les multiples apports que représentent les forêts et le secteur forestier pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 [non applicable dans le cas des rapports nationaux]
- 6.3 Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts
- 6.4 Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet
- 6.5 Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions

---

<sup>9</sup> L'objectif 6 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation de la cible 17.14 des objectifs de développement durable et s'appuient sur les mesures 6.b, 6.c, 6.g, 6.m, 6.w, 7.r et 7.s proposées dans l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

**Questions**

1. Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation des cibles 6.3 à 6.5 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

A.  **Mesures législatives et mesures de politique générale**

B.  **Mesures institutionnelles**

C.  **Mesures financières**

D.  **Mesures dans les domaines techniques et scientifiques**

2. Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 6 ?

3. Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

4. Quels sont les principaux obstacles à la concrétisation de l'objectif 6 dans votre pays ?

5. Avez-vous des exemples de réussite relatifs à l'objectif 6 ? Si oui, veuillez préciser brièvement.

6. Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 6, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

7. Autres observations concernant l'objectif 6 :

#### Questions supplémentaires

1. **Quels sont les ensembles de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts utilisés dans votre pays ?**

- Ensemble national
- Ensemble régional ou international (par exemple, ceux de l'Organisation internationale des bois tropicaux, de Forest Europe, du Processus de Montréal ou de la Proposition de Tarapoto concernant les critères et indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts amazoniennes)
- Autre

Veuillez préciser et, si possible, fournir un ou des liens hypertexte renvoyant à des documents pertinents :

À quelles fins les critères et indicateurs sont-ils utilisés ?

- Pour générer des informations destinées aux rapports nationaux sur l'état et la gestion des forêts
- Pour suivre et évaluer l'état et la gestion des forêts
- Pour examiner et concevoir des politiques forestières nationales et des outils connexes aux fins de la gestion durable des forêts
- Pour communiquer avec la société et dialoguer avec les parties prenantes
- Pour faire rapport sur les forêts aux organisations régionales et internationales (veuillez préciser) :

2. Depuis 2015, quelles mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour promouvoir une meilleure compréhension et prise de conscience de la gestion durable des forêts et pour communiquer sur le sujet ?

3. Quelles mesures ont été prises par votre gouvernement pour associer les grands groupes et d'autres parties prenantes à l'application du plan stratégique ?

### Questions diverses

1. Depuis 2015, votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser l'égalité des sexes dans le secteur forestier ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez indiquer si les mesures prises concernent :

- L'accès effectif des femmes à la maîtrise et l'utilisation des ressources forestières
- La participation effective des femmes à la prise de décisions au niveau des ménages et des communautés
- La participation et la représentation effectives des femmes dans les institutions de gestion des forêts
- Autre

Veillez préciser brièvement :

**2. Quelles mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour célébrer la Journée internationale des forêts ?**

- Activités culturelles (art, musique, cinéma, théâtre, etc.)
- Activités éducatives (par exemple des ateliers et des colloques)
- Activités de promotion médiatique (par exemple des articles dans des journaux ou des magazines, ou des émissions à la télévision ou à la radio)
- Activités sur les réseaux sociaux
- Autres

Veillez fournir deux à trois exemples et, si possible, un ou plusieurs liens hypertexte renvoyant à des documents pertinents :

## Annexe II

## Liste préliminaire des indicateurs potentiels qui pourraient compléter les informations fournies dans les rapports nationaux

<i>Cible</i>	<i>Contenu de la cible/de l'indicateur concerné</i>	<i>Référence</i>
1.1	<b>Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale</b>	
1.1.1	Variation annuelle nette moyenne de la zone forestière (en milliers d'hectares)	FAO/Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales/initiative institutionnelle/ensemble fondamental d'indicateurs mondiaux
1.2	<b>Stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète</b>	
1.2.1 <sup>a</sup>	Stocks de carbone forestiers (en millions de tonnes)	FAO/Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales/initiative institutionnelle/ensemble fondamental d'indicateurs mondiaux
1.2.2	Variation annuelle moyenne des stocks de carbone forestiers (en millions de tonnes)	FAO/Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales/initiative institutionnelle/ensemble fondamental d'indicateurs mondiaux
1.2.3	Stockage du carbone dans les produits ligneux récoltés (en tonnes) [applicable uniquement aux pays énumérés à l'annexe I de la CCNUCC]	CCNUCC
1.3	<b>D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</b>	
1.3.1	Progrès en matière de gestion durable des forêts	Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
1.4	<b>Accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale</b>	
1.4.1	Superficie des forêts menacées par les insectes (en milliers d'hectares)	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales
1.4.2	Superficie des forêts menacées par les maladies (en milliers d'hectares)	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales

<i>Cible</i>	<i>Contenu de la cible/de l'indicateur concerné</i>	<i>Référence</i>
	1.4.3 Superficie des forêts menacées par des phénomènes météorologiques graves (en milliers d'hectares)	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales
	1.4.5 Superficie des forêts menacées par les incendies (en milliers d'hectares)	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales
	1.4.6 Superficie des forêts menacées par d'autres facteurs (en milliers d'hectares)	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales
2.1	<b>Éliminer complètement la pauvreté extrême pour toutes les populations tributaires des forêts</b>	
	2.1.1 Variation en pourcentage du nombre de personnes tributaires des forêts ou des moyens de subsistance des populations tributaires des forêts	FAO/initiative institutionnelle/ensemble fondamental d'indicateurs mondiaux  (à réviser)
2.2	<b>Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés</b>	
	2.2.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie	Indicateur 9.3.1 des objectifs de développement durable
	2.2.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit	Indicateur 9.3.2 des objectifs de développement durable
2.3	<b>Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales</b>	
	2.3.1 Disponibilité des produits alimentaires forestiers et accès à ceux-ci	À définir
	2.3.2 Revenus liés aux forêts et fournissant un accès aux produits alimentaires	À définir
	2.3.3 Contribution des écosystèmes forestiers à la production alimentaire	À définir
	2.3.4 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	Indicateur des objectifs de développement durable

<i>Cible</i>	<i>Contenu de la cible/de l'indicateur concerné</i>	<i>Référence</i>
2.4	<b>Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres</b>	Indicateur 2.3.1 des objectifs de développement durable
	Indicateur 2.4.1 à élaborer : celui-ci devra mesurer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale (par exemple, à l'emploi)	
2.5	<b>Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents</b>	
	2.5.1 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)	Indicateur 15.1.2 des objectifs de développement durable
	2.5.2 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020	Indicateur 15.9.1 des objectifs de développement durables [les experts ont noté que les informations relatives à cette cible sont liées aux contributions déterminées au niveau national, et ont proposé d'ajouter une référence à cet égard]
3.1	<b>Accroître sensiblement la superficie, à l'échelle mondiale, des forêts désignées comme zones protégées ou conservées au titre d'autres mesures de conservation effectives par zone</b>	
	3.1.1 Superficie forestière située dans les zones protégées	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (le descriptif de l'indicateur devra être cohérent avec les termes et définitions employés dans la version de l'année 2020).

<i>Cible</i>	<i>Contenu de la cible/de l'indicateur concerné</i>	<i>Référence</i>
<b>3.2</b>	<b>Augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme</b>	
3.2.1	Zone forestière dotée d'un plan de gestion à long terme	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (le descriptif de l'indicateur devra être cohérent avec les termes et définitions employés dans la version de l'année 2020).
<b>3.3</b>	<b>Augmenter considérablement la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable</b>	
3.3.1	Production issue de forêts en gestion durable	
<b>4.1<sup>b</sup></b>	<b>Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement</b>	
4.1.1	Ressources financières provenant de l'aide publique au développement destinée à la gestion durable des forêts	FAO/initiative institutionnelle
4.1.2	Ressources financières de toutes provenances (sauf l'aide publique au développement) destinées à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts	

*Abréviations* : FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

<sup>a</sup> Les sous-indicateurs devraient faire directement référence à l'objet et au niveau actuels du cadre d'établissement des rapports au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et examiner la différence entre les pays visés à l'annexe I de ladite Convention et ceux qui n'y figurent pas, selon qu'il conviendra.

<sup>b</sup> La somme des montants proposés au titre des indicateurs 4.1.1 et 4.1.2 correspond au financement total disponible.